



Autorisation parentale pour le baptême d'un enfant ou un adolescent mineur

NOM et prénom de l'enfant ou du jeune de moins de 18 ans

.....

Date de naissance :

Nom et prénom du père :

Nom et prénom de la mère :

Les parents attestent avoir pris connaissance du désir de leur enfant et autorisent celui-ci à recevoir le baptême, la confirmation et la première communion dans l'Eglise catholique.

Fait à

Date

Signature du père

Signature de la mère